

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les commandes de reproduction).

2 518 504

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 81 23557

(54) Emballage isotherme pour le conditionnement et le transport.

(51) Classification internationale (Int. Cl.º). B 65 D 81/38, 5/38, 65/40.

(22) Date de dépôt..... 17 décembre 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 25 du 24-6-1983.

(71) Déposant : ROUSSET Robert Louis. — FR.

(72) Invention de : Robert Louis Rousset.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire :

La présente invention concerne les emballages isothermes permettant de conditionner facilement et de transporter des produits devant être conservés à une température minima ou maxima pendant un délai suffisant, malgré les variations importantes des températures extérieures à l'emballage.

5 Il est connu de fabriquer et d'utiliser des emballages isothermes composés de matériaux isolants, généralement monoblocs, exigeant un outillage lourd, de stockage volumineux, de présentation peu attrayante et de coûts relativement élevés ; ou au contraire très légers, mais ne permettant ni un conditionnement facile d'objet en volume, ni une protection efficace en cours de
10 transport à des températures ambiantes très différentes de celle de l'objet à conserver.

L'emballage visé par l'invention se distingue des produits existants par le choix des matériaux, et par leur mise en oeuvre pour obtenir les résultats désirés.

15 Les matériaux FIG. 1 choisis sont : carton ondulé double face 2 ou carton compact d'un poids au m² compris en 280 g et 600 g ; kraft + mousse polyéthylène + feuille aluminium ou film plastique métallisé 3 ; mousse profilée polyuréthane 1.

Les matériaux ont été sélectionnés pour leurs qualités isolantes. A notre
20 connaissance, il n'y a jamais eu association composite de ces matériaux.

L'emballage objet de l'invention, en deux parties, est du type fourreau 4 + tiroir 5. Il consiste en une feuille intérieure comportant quatre refoulements de pliage 6 et constituée à partir de l'intérieur d'une feuille de mousse polyuréthane 1 contrecollée sur une feuille carton 2, laquelle est
25 contrecollée sur l'autre côté, d'une feuille complexe : mousse polyéthylène, kraft, aluminium ou film métallisé 3; en un étui 4 agrafé pouvant être plié pour livraison à plat 12. Cet étui 4 est constitué à partir de l'intérieur d'un carton 2 contrecollé à l'extérieur d'un complexe mousse polyéthylène, kraft, aluminium ou film métallisé 3.

30 Pour certains emballages devant présenter une isolation plus grande, ou une feuille supplémentaire est contrecollée à l'intérieur de l'étui 4 carton, ou il est ajouté une ceinture Fig. 6 composée d'un support souple 7 tel que papier ou film plastique, et de plaquettes rigides 8 d'un matériau isolant tel que carton ondulé, polystyrène expansé, mousse de polyéthylène ou 35 mousse de polyuréthane, le support souple 7 ayant pour fonction de permettre l'entourage de l'objet à protéger, les plaquettes 8 ayant été convenablement solidarisées avec le film souple et disposées de telle façon qu'elles constituent les côtés protecteurs d'un parallélépipède, un intervalle entre chaque plaquette permettant au support souple 7 d'être plié à angle droit.

Cette ceinture Fig. 6 est utilisée dans l'emballage isotherme lorsque les écarts de température à maintenir entre l'objet emballé et l'extérieur sont tels qu'ils exigent une protection supplémentaire. Dans ce cas, l'emballage complet comprend trois parties à assembler : étui extérieur 4, tiroir 5 et 5 ceinture intérieurs Fig. 6.

L'emballage objet de la présente invention est muni d'une bride de portage 9 permettant le maintien de l'objet conditionné, en cours de transport. Cette bride 9 est un simple anneau continu, passé autour de la feuille formant étui 4, avant son agrafage ; bride réalisée en matière souple.

10 L'objet à emballer est posé sur la feuille devant former tiroir 5, les refoulages 6 permettant de rabattre les deux côtés et le dessus de ladite feuille sur l'objet à emballer. On obtient ainsi un parallélépipède rectangle que l'on glisse dans l'étui 4 de maintien extérieur préalablement muni d'une bride de portage 9.

15 L'emballage complet est représenté par la Fig. 5 : étui 10 tiroir intérieur 11 bride de portage 9.

Le champ d'application de cet emballage isotherme est relativement vaste et couvre en particulier mais non exclusivement les produits alimentaires tels que le chocolat, des entremets glacés, le foie gras dont la vente est 20 pratiquement arrêtée pendant les périodes de chaleur.

Par ailleurs, les qualités anti-chocs de cet emballage, le maintien et le portage horizontal en rendent l'application intéressante pour les produits fragiles et sensibles aux changements de température.

REVENDICATIONS

1. Emballage caractérisé par le fait qu'il est fabriqué à partir de matériaux isothermes carton 2 + mousses alvéolaires 1 + aluminium 3.
2. Emballage isotherme selon la revendication 1. caractérisé par le fait qu'il est constitué de deux parties emboitantes, un étui 4 et un tiroir 5.
- 5 3. Emballage selon les revendications 1. et 2. caractérisé en ce qu'il comporte une bride de portage 9 glissée autour de la feuille extérieure avant l'agrafage pour la formation de l'étui 4.
4. Emballage selon les revendications 1. 2. et 3. caractérisé en ce qu'il est livré en deux ou trois parties. étui 4 + tiroir 5 + éventuellement 10 ceinture Fig. 6 prépliées par refoulage 6 permettant leur livraison sous un faible volume, le montage étant fait au cours du conditionnement par formage et simple emboitage.
5. Emballage composite selon les revendications 1. 2. 3 et 4 caractérisé en ce qu'il comporte éventuellement une ceinture Fig. 6 de plaquettes isolantes 15 8 montées sur un support souple 7.
6. Emballage selon l'ensemble des revendications précédentes caractérisé en ce qu'il est constitué de matériaux isothermes, formé de deux ou trois parties livrées à plat, s'emboitant à l'utilisation et muni d'une bride souple de portage 9.

R. H. Hause

2518504

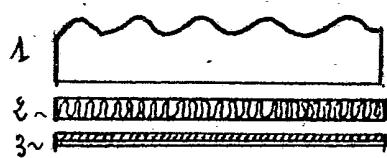


FIG. 1

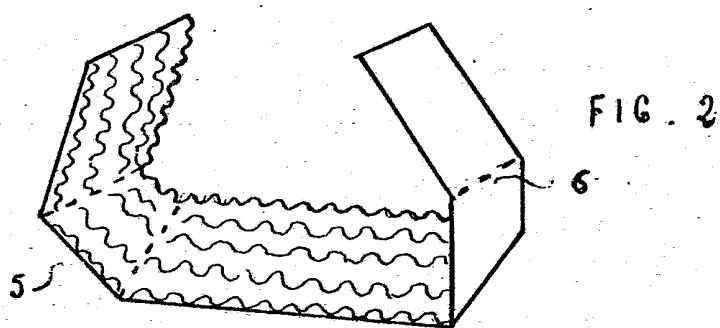


FIG. 2

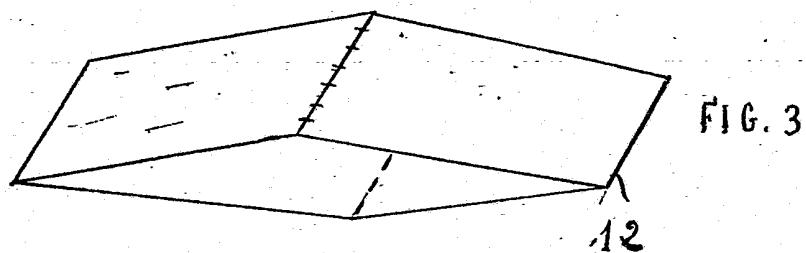


FIG. 3

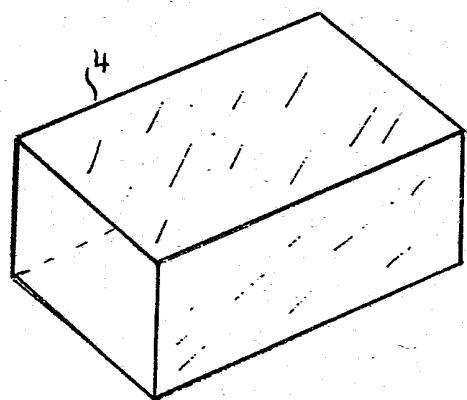


FIG. 4

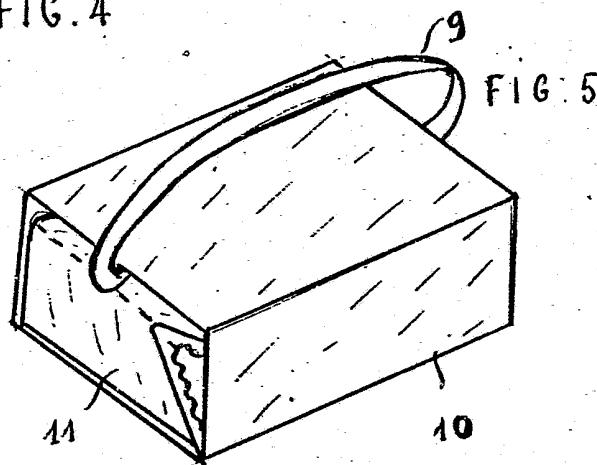


FIG. 5

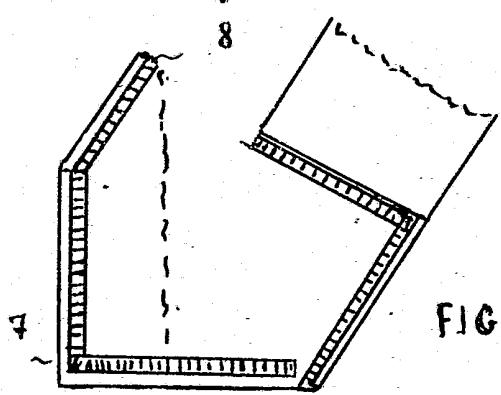


FIG. 6